

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026/81 du 8 octobre 2026

**OBJET : CCAS –PETITE ENFANCE
FERMETURES DE L'ACCUEIL FAMILIAL – ANNEE 2027**

L'an Deux Mil Vingt Six le Huit Octobre à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Trente Septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas PONCHEL, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas PONCHEL
Mme Yasmina SAIDI
Mme Katia GUÉRIN
M. Rémi LOUIS-MICHEL
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Maryse LE FUR
Mme Patricia LEDUC
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP
Mme Hermine SALIGUE
Mme Annie JACOB

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Noëlle DE SOUSA à Mme Yasmina SAÏDI

EXCUSÉE :

Mme Mary RÉAUBOURG

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20261008-DE-81-2026-DE
A.R. du 14/10/2026...
Affiché le 16/10/2026...
Le Président

N° 2026/81 du 8 octobre 2026

Nicolas PONCHEL

**OBJET : CCAS –PETITE ENFANCE
FERMETURES DE L'ACCUEIL FAMILIAL – ANNEE 2027**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 33, abrogé par l'article 7 de l'Ordonnance n°2021/1574 du 24 novembre 2021 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2025/42 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 3 juin 2025 relative à la mise à jour des règlements de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 10

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 2

DECIDE :

Article 1 : de valider les fermetures annuelles de l'Accueil Familial pour l'année 2027 selon le tableau ci-dessous :

FERMETURES	Printemps	Ponts	Eté	Journée pédagogique	Fin d'année 2027
Accueil Familial	Pas de fermeture	Les 07/05 et 12/11 = 2 jours	Du 02/08 au 22/08 = 15 jours	Le 23/08/2027 et le 02/11/27	Du 27/12/27 au 03/01/28 inclus = 5 jours

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, Président du CCAS, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Nicolas PONCHEL

Maire de Sannois

Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance

Véronique LORQUIN

Directrice du CCAS

